

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01120

Numéro SIREN : 539 036 327

Nom ou dénomination : 27 JUILLET

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2017 sous le numéro de dépôt 417



20180004172013

DATE DEPOT : 21/12/2017

N° DE DEPOT : 417

N° GESTION : 2012B01120

N° SIREN : 539036327

DENOMINATION : 27 JUILLET

ADRESSE : 122 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris

MILLESIME : 2013

27 JUILLET


S.A.S.U. au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 2 RUE DE VIENNE
75008 PARIS

R.C.S : Paris B 539 036 327

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

02 JAN. 2018

Sous le N° :

417 

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2014

Le 30/06/2014,
à 18 Heures,

Madame Katherina TRUG, associé unique de la société 27 JUILLET, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2013 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2013,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2013, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.



Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2013 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2013 lesquels font apparaître un bénéfice de 8 128,47 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013 faisant ressortir un bénéfice de 8 128,47 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 716,10 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 8 844,57 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 8 844,57 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 8 844,57 Euros
- **Rappel des dividendes distribués**
- L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n° 3

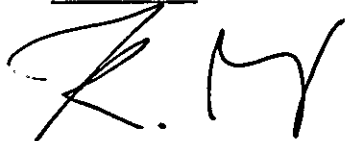
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président



27 JUILLET

S.A.S.U. au capital de 5 000,00 Euros

Siège social : 2 RUE DE VIENNE

75008 PARIS

R.C.S : Paris B 539 036 327

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 31/12/2013

Mme Katherina TRUG, associé unique et présidente de la société 27 JUILLET, soussignée, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2013, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 36 000,00 Euros contre 14 000,00 Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 26 438,35 Euros pour l'exercice, contre 13 157,90 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 26 029,87 Euros au 31/12/2013 contre 11 142,93 Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à 70,00 Euros au 31/12/2013 contre 0 Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à 0 Euros au 31/12/2013 contre 2 000,00 Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à 0 Euros au 31/12/2013 et 0 Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 338,24 Euros au 31/12/2013 contre 14,97 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 0 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à 0 Euros au 31/12/2013, contre 0 Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de 8 128,47 Euros contre un bénéfice de 716,10 Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.



PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2013 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 10 117,65 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 353,21 Euros, soit un montant net de 9 764,44 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 733,68 Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 0 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 31 899,18 Euros, contre 14 453,33 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à 13 844,57 Euros, contre 5 716,10 Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à 27 819,05 Euros contre 9 470,91 Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 36 000,82 Euros au 31/12/2013, contre 14 000,00 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à 9 562,47 Euros, contre 842,10 Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2013 fait ressortir un bénéfice de 8 128,47 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 716,10 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 8 844,57 Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 8 844,57 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT

Le mandat de Mme Katherina TRUG, gérant, vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Nous soumettons à votre approbation le renouvellement de son mandat pour une durée de 1 an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PARIS
Le 15/06/2014

Le Président



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		27 JUILLET			Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		32, avenue Bugeaud 75016 PARIS					
Numéro SIRET *		5 3 9 0 3 6 3 2 7 0 0 0 2 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 3		3 1 1 2 2 0 1 2	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
		Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *		028	030	1 998	353	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	8 120	8 120	
		Total I (5)	044	048	10 118	353	9 764
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	20 940		20 940
		Autres * (3)	072	074	204		204
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086	10 755		10 755
	Charges constatées d'avance *		092	094			
		Total II	096	098	31 899		31 899
		Total général (I + II)	110	112	42 017	353	41 664
						15 187	
PASSIF				Exercice N NET I		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			5 000	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131				
	Report à nouveau		134		716		
	Résultat de l'exercice		136		8 128	716	
	Provisions réglementées		140				
		Total I	142		13 845	5 716	
		Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		3 132	1 742	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	17 485		24 687	
	Produits constatés d'avance		174				
		Total III	176		27 819	9 471	
	Total général (I + II + III)	180		41 664	15 187		
ANVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	9 369	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		27 JUILLET		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 3		3 1 1 2 2 0 1 2	
				1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
				217	218	36 000	14 000
					222		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224		
	Production immobilisée *				226		
	Subventions d'exploitation reçues				230	1	
Autres produits				232	36 001	14 000	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	26 030	11 143
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	244	70	
	Rémunérations du personnel *				250		2 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254	338	15
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259			262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			264		
Total des charges d'exploitation (II)					264	26 438	13 158
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	9 562	842
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294		
	Charges exceptionnelles			(VI)	300		
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	1 434	126
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	8 128	716
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	1 434	
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	
Deductions	Entreprise nouvelles (44 articles)	986		Zone franche urbaine (44 octes et octes A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 articles A)	989		
	Divers* dont ZFA (44 septies bis)	345		Investissements outre-mer	344		
					Zones de revitalisation de la défense (44 articles)		127
				Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		138	
				Pôle de compétitivité (44 undecies)		990	342
				Créance due au report en arrière du déficit		346	350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	9 562	354
				Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	9 562	372
				Déficit col. 2			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
				n° du centre de gestion agréé :		388	
Montant de la T.V.A. collectée		374	5 388	Effectif moyen du personnel* :	376		
				dont apprentis :			
				handicapés :			
				Effectif affecté à l'activité artisanale	861		
Montant de la T.V.A. déductible sur biens services (sauf immobilisations) :		378	1 330	Montant des prélèvements personnels de marchandises* :		399	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables Janvier 2014

Informations concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

ETATS FINANCIERS DU 01/01/2013 AU 31/12/2013

Règles et Méthodes Comptables

(code du commerce articles 9 et 11 – Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les Intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces Immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations techniques : 5 ans
- Matériel et Outillage Industriels : 5 ans
- Installations Générales : 10 ans
- Mobilier : 4 ans
- Matériel de bureau et Informatique : 3 ans

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode (premier entré, premier sorti) / du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les Intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks/ sont éventuellement inclus.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d) Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL